



L'EXPRESSO

PLANIFICATION STRATÉGIQUE : HORIZON 2026

Le train est parti ! Mais avait-on oublié d'embarquer des passagers et de leur indiquer l'itinéraire ?

Lors de la « Fête de la rentrée » le 25 janvier, le Collège nous annonçait en grande pompe le lancement des travaux qui devraient permettre au nouveau Plan stratégique 2021-2026 de voir le jour d'ici le mois de juin. Le projet est ambitieux, les délais, extrêmement courts !

Le mercredi 10 février : Le Bureau de la planification institutionnelle et de l'innovation (BPII), qui pilote le dossier, invitait le Syndicat à désigner deux personnes qui représenteront les enseignant·e·s au sein du **Groupe de réflexion et de validation** qui :

[...] se rencontrera à deux reprises, soit le 23 février (13 h 30 à 15 h 30) ainsi que le 9 mars (14 h à 17 h), dans le but d'alimenter la démarche de réflexion et de valider les stratégies de consultations. Une troisième rencontre s'ajoutera également au début avril (date à déterminer).

Le courriel précisait que, par la suite, un mécanisme de consultation de l'ensemble de la communauté sera mis en place et qu'une « stratégie de communication visant dans un premier temps à informer la communauté et, dans un deuxième temps, à favoriser des échanges constructifs lors de consultations qui prendront diverses formes » sera élaborée « au cours des prochains jours ».

Puisqu'une assemblée générale (AG) était planifiée le mardi suivant, nous vous avons informé·e·s que des élections y seraient tenues pour désigner les deux représentant·e·s du corps professoral.

Le samedi 13 février (vous avez bien lu : sa-me-di) : Le BPII lançait un appel de candidatures pour mettre à profit l'expertise des membres de la communauté, qui seront appelé·e·s à collaborer ponctuellement aux équipes de pilotage chargées de proposer les activités de consultation à venir sur les quatre grands chantiers du Plan stratégique. Le message précisait que si trop de candidatures (!) avaient été reçues en date du 19 février, elles seraient « analysées » par chaque équipe de pilotage :

Les 4 chantiers...	... et leurs pilotes (directrices et directeurs)
Nos réussites	Marie-Ève Dupuis Roussil (Dir. des Affaires étudiantes) France Lamarche (Directrice des études) Catherine Parent (Dir. Formation continue et services aux entreprises)
Notre espace de vie	Isabelle Legault (Dir. Services financiers et des ressources matérielles)
Notre itinéraire numérique	Simon Lavoie (Dir. Service des technologies de l'information)
Notre potentiel humain	Isabelle Grelier (Directrice des Ressources humaines)

Le lundi 15 février (la veille de l'AG) : Surpris·e·s par cet appel de candidatures et désorienté·e·s par le manque d'information, nous sollicitions auprès de Mme Grelier une rencontre d'urgence avec elle. Nous lui demandions de nous transmettre :

- » Un document (directive du MES) attestant que le Collège est dans l'obligation de se doter d'un nouveau Plan stratégique d'ici la fin de la session;
- » Le « plan de match » détaillé de la planification stratégique;
- » Le mandat confié au groupe de réflexion et de validation pour lequel nous devons désigner deux représentant·e·s du SEEBCM;
- » Le mandat des équipes de pilotage et des membres du personnel invités à y collaborer.

Enfin, nous lui demandions de repousser la date limite de désignation des collaborateur·trice·s au 9 mars afin de nous permettre de les élire en AG, ce qui permettrait du même coup de prendre le temps de bien communiquer à l'ensemble de la communauté les informations demandées. En début de soirée, Mme Grelier nous faisait parvenir

un nouveau document ne répondant que partiellement à nos questions. On y apprenait notamment – à moins de 24 heures des élections en AG – que les deux enseignant·e·s à élire doivent représenter respectivement les secteurs pré-universitaire et technique et que l'on doit aussi désigner une personne chargée de cours. Quant à notre demande d'élire les membres qui voudraient participer aux équipes de pilotage, le Collège refusait d'y accéder en prétextant qu'il ne s'agit pas de comités au sens de la convention collective et que cela retarderait le processus.

Le mardi 16 février : Face à la situation, l'Assemblée générale adoptait à l'unanimité la résolution suivante (repoussant de facto les élections à une AG ultérieure) :

Considérant que le Plan stratégique doit rallier l'ensemble de la communauté, susciter l'adhésion de chacun·e des membres et guider ses actions pour les cinq années à venir;

Considérant l'importance de la démarche de planification stratégique;

Considérant les défauts de communication et le peu d'informations transmises à la communauté concernant le processus d'élaboration du nouveau Plan stratégique;

Considérant les délais et échéanciers irréalistes imposés par le Collège;

Il est proposé :

Que le SEECM dénonce l'emprissement et le manque de transparence dont fait preuve le Collège dans la mise en œuvre de la démarche de planification stratégique 2021-2026.

Que le SEECM demande que le processus soit suspendu jusqu'à ce la démarche soit clairement présentée aux syndicats, aux départements et à la communauté, que les mandats et le rôle de chacun des comités soient clarifiés et que les représentant·e·s du corps professoral appelé·e·s à y travailler soient dûment élu·e·s en assemblée générale.

Que le SEECM demande que les départements soient inclus dans les démarches.

Le jeudi 18 février : Des membres du comité exécutif et des membres de la direction du Collège se rencontraient pour discuter des demandes de l'Assemblée générale. On nous apprenait que les informations demandées seraient publiées sur le site du Collège dès la semaine suivante, permettant à l'ensemble de la communauté d'y avoir accès. Le Collège acceptait aussi que l'on élise un·e quatrième enseignant·e afin de représenter la formation générale au sein du Groupe de réflexion et de validation. Mais, pour le moment, nous devrons rester sur notre faim en ce qui a trait à l'inclusion des départements, à l'élection des membres sur les équipes de pilotage et à notre demande de savoir d'où proviendrait l'obligation, pour le Collège, de procéder si rapidement. À ce sujet, M. Olivier Simard (directeur général) nous a simplement rappelé que les Cégeps sont tenus de se doter d'un plan stratégique et que le Collège avait déjà obtenu un délai supplémentaire l'an dernier. (Le contexte actuel n'était pas assez important pour en demander un nouveau? C'est vrai que tout va comme sur des roulettes à Montmorency depuis quelque temps...)

Le vendredi 19 février (15h43) : Un courriel du BPII nous informait que les enseignant·e·s qui collaboreront aux équipes de pilotage ne seront pas membres de ces comités (et n'ont donc pas à être élu·e·s). On nous proposait également trois scénarios pour la tenue de la première rencontre du Groupe de réflexion et de validation initialement prévue le 23 février. À nos yeux, un seul était acceptable : repousser cette rencontre au 9 mars afin de les quatre enseignant·e·s qui seront élu·e·s le jour même puissent y participer.

À l'heure où ce texte est composé : Le Collège a tenu sa promesse de mieux communiquer la démarche de planification stratégique ([Cliquez ici pour les pages du site](#)). Cependant, certains points restent à corriger, par exemple le fait que les départements et les instances officielles (Assemblée générale du SEECM, Commission des études...) ne semblent pas devoir être mis à contribution aux grandes étapes de la démarche.

Et nous ne sommes pas rassuré·e·s par le fait que les enseignant·e·s et les autres employé·e·s du Collège ne seraient pas considéré·e·s comme des membres des équipes de pilotage... Sans elles et eux, la composition de ces équipes se limiterait donc à trois directrices pour l'un des chantiers « Nos réussites », et à seulement une directrice ou un directeur pour chacun des trois autres ? Comment peut-on parler de « comité » (ou même d'« équipe ») lorsqu'une seule personne en est membre ? Comment avoir le sentiment que le processus s'inscrit réellement dans une approche ascendante (*bottom-up*) – comme on tente de nous en convaincre – et non dans une approche descendante (*top-down*) ?

ÉCOUTONS LES FEMMES

COLLECTIF | Journée internationale des
8 MARS | droits des femmes 2021



COUP D'ŒIL SUR... LA COMMISSION DES ÉTUDES

Mercredi s'est tenue la 3e réunion de la Commission des études (CÉ) de la session d'hiver 2021. Cette réunion constituait en fait la suite de celle du 3 février dernier. Voici un survol des points qui y ont été discutés :

Actualisation des programmes d'études : France Lamarche, Directrice des études (DÉ), a présenté l'état des travaux d'actualisation des programmes d'études au ministère de l'Enseignement supérieur. **Passerelle DES-DEP-DEC** :

Une passerelle DES-DEP-DEC existe déjà en informatique avec le Centre de services scolaire des Affluents. Le Collège désire obtenir une entente avec le Centre de services scolaire de Laval pour l'automne 2021 pour les programmes de bureautique, d'administration et de tourisme. Nous avons rappelé l'article 4.3-14 de la convention collective à la Direction des études : « *Avant de prendre une décision relative aux questions suivantes, le Collège doit convoquer le Comité des relations de travail (CRT) : a) les mesures de transfert d'enseignement, d'entente avec d'autres établissements d'enseignement et de modification de structures scolaires [...].* » Mme Lamarche a pris note de cet article et elle a mentionné qu'elle s'informerait de la procédure pour le CRT. **Cours d'été** : Nous avons expliqué que la session d'été, qui est passée de 7 à 5 semaines dans les dernières années, ne permet pas les réflexions nécessaires aux apprentissages dans certains cours. On nous a répondu que les raisons derrière la condensation de la session d'été sont administratives : le Service de l'organisation et du cheminement scolaires (SOCS) doit avoir le temps nécessaire pour intégrer les étudiant·e·s dans les bons cours à l'automne en fonction des réussites et des échecs. Nous avons tout de même réitéré les enjeux pédagogiques liés à cette situation. **Incomplet permanent (IN) COVID-19** :

Nous avons rappelé que plusieurs étudiant·e·s ont utilisé les incomplets COVID la session dernière pour éviter de voir un échec consigné à leur bulletin. Actuellement, à la clause 5.8.1 des assouplissements à la Politique d'évaluation des apprentissages (PIEA), il est écrit que les étudiant·e·s pourront demander un IN jusqu'au « dernier jour de la session ». Mme Lamarche s'est engagée à modifier cette formule par « dernier jour de cours » et à informer le corps professoral de ce changement. Elle s'est aussi engagée à vérifier que la demande d'un incomplet COVID-19 doive effectivement être accompagnée d'un minimum de justifications. **Plan stratégique et plan de la réussite** :

Le plan de réussite ne sera pas révisé en même temps que le plan stratégique. Sa révision est prévue pour l'automne 2022. **Intervention des parents dans les litiges** :

Nous avons souligné que de plus en plus de parents écrivent directement aux professeur·e·s et aux coordinations ou manifestent le désir d'intervenir dans les rencontres de traitement des litiges. Caroline Lamond, Directrice adjointe aux études, a répondu que les professeur·e·s peuvent et même devraient refuser d'entrer en contact avec les parents et les référer à leur Direction adjointe. **Épreuve uniforme de français (EUF)** :

L'EUF aura lieu à distance les 19 et 21 mai prochains sur Moodle. Plusieurs détails ne sont pas encore connus, dont ce qu'il adviendra du dernier jour de cours le 21 mai. Nous avons demandé à la Direction des études d'entamer une réflexion sur les précédents que pourrait engendrer cette situation. Nous avons aussi demandé s'il était possible de conserver, au Collège, l'appellation EUF plutôt qu'Épreuve uniforme de langue comme le suggère maintenant le ministère de l'Enseignement supérieur. Le Collège conservera EUF dans ses communications ! **Droit de vote à la CÉ...** : Le 3 février dernier, la présidence de la Commission des études, en l'occurrence France Lamarche, Directrice des études, a refusé le droit de vote aux trois professeures élues lors de l'assemblée générale du 29 janvier, sous prétexte que leurs nominations devaient préalablement être entérinées par le Conseil d'administration (CA). Malgré un point d'ordre de notre part pour expliquer que ce n'était pas la lecture que nous faisions des articles du règlement numéro 1, du règlement numéro 7 et de l'arrangement local, il n'avait

malheureusement pas été possible de connaître l'article sur lequel s'appuyait cette décision. Mme Lamarche s'était alors engagée à nous revenir rapidement avec l'article en question. Malgré un courriel de rappel envoyé à Mme Lamarche le 10 février, c'est 13 minutes avant le début de la CÉ que nous avons finalement reçu un courriel décousu qui présente un article qui ne concerne en rien la CÉ. Lorsqu'est enfin venu le moment d'aborder le sujet, Mme Lamarche nous a simplement dit qu'elle nous avait fait parvenir un courriel et que si la réponse n'était pas satisfaisante, nous pourrions en reparler. Puisque la réunion arrivait à son terme, nous avons demandé que le point soit remis à la prochaine Commission des études.

Ouverture des caméras : La saga se poursuit... La position de la CÉ (Expresso, vol. 25, no 08) a été présentée au Conseil d'administration le 9 février dernier par une membre enseignante de la CÉ. Comme les membres du CA ont décidé de traiter la recommandation de la CÉ en point d'information et, donc, refusé de souscrire à une recommandation de la Commission, nous avons demandé que le CA fournisse par écrit les motifs de sa décision, comme le prévoit la clause 4.5.13 de l'arrangement local, ce à quoi Mme Lamarche a catégoriquement refusé de donner suite. Nous avons alors déposé une proposition officielle que la Directrice des études a refusé de recevoir sans aucune justification avant de lever l'assemblée en disant que le dossier des caméras était clos pour elle...



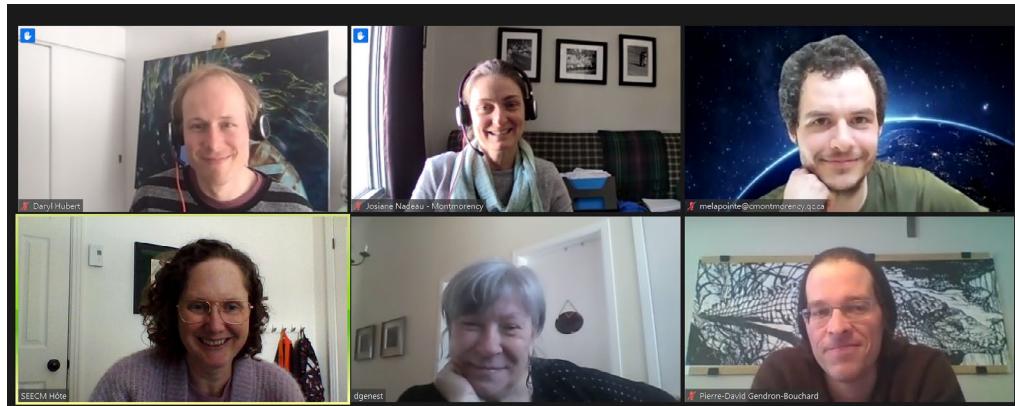
CRT : FAIRE PLUS AVEC AUTANT

À la demande du Syndicat, qui n'avait toujours pas reçu certains documents liés aux engagements d'automne et d'hiver 2020-2021 (en fait, on attendait plusieurs documents ou informations qui auraient dû nous être transmis depuis quelques semaines, voire plusieurs mois !), une réunion extraordinaire du CRT s'est tenue le jeudi 11 février dernier. Évidemment, chaque rentrée présente son lot de défis et de complications, mais en ce début de session reporté, les problèmes sont particulièrement préoccupants : cours orphelins, oubliés et parfois même fermés après le début de la session, embauches et remplacements tardifs, etc. Le nombre et la gravité des erreurs et oubliés répertoriés révèlent une disparité abyssale entre la tâche à accomplir et les ressources déployées pour y parvenir. Cette inadéquation occasionne des problèmes importants qui risquent de nuire à la réputation du Collège. Appelé·e·s à commenter la situation, les représentant·e·s de l'administration ont invoqué le roulement du personnel administratif et la perte d'expertise qui en découle pour expliquer ce qui s'est produit. À leurs sens, des embauches temporaires devraient colmater certaines brèches, mais il faudrait aussi travailler à des manières d'optimiser les rôles et les fonctions de chacun·e – ce que la partie syndicale a résumé par la formule « faire plus avec autant ». Au moment de la mise en branle d'un nouveau Plan stratégique, la situation est d'autant plus inquiétante que l'une des grandes cibles du précédent plan visait à « [a]ttirer et mobiliser les personnes les plus compétentes et obtenir les ressources matérielles et financières suffisantes dans un contexte de rareté ». Espérons cette fois qu'avant de « rêver grand », le Collège se dotera des moyens de réaliser sa première mission : offrir un service éducatif à la population régionale.

Ceci n'est pas une AG : réfléchissons à notre plan de mobilisation

Vous avez été invité·e·s à venir réfléchir et échanger sur le plan de mobilisation à déployer dans le contexte de négociations qui n'avancent pas et de mesures sanitaires « distanciantes ».

À la suite des rencontres-ateliers qui se sont tenues les 23 et 25 février, nous nous engageons à vous présenter sous peu le fruit de vos réflexions !



CAPSULE SYNDICALE : LA CHARGE INDIVIDUELLE DE TRAVAIL (CI)

La [convention collective](#) est accessible par le site du [SEECM](#).

- Les listes de classes étant officielles depuis le lundi 15 février dernier, il est désormais possible pour vous de calculer votre CI pour la session courante et, en additionnant celle-ci à votre CI de l'automne, votre CI annuelle.
 - Nous avons pensé que le moment était bien choisi pour rappeler certains faits entourant la CI.
- CI et ETC : 8-5.12**
- Il faut distinguer CI et Équivalent temps complet (ETC) : la CI est une mesure de la charge de travail; l'ETC, cette charge de travail exprimée en fraction (1 = temps complet). CI et ETC sont donc liés, et cela est particulièrement important pour les profs précaires : une pleine charge session (on dit plus souvent « temps complet session », ou TCS) est automatiquement obtenue lorsque la CI pour une session atteint 40 points; un temps complet année (TCA), lorsque la CI pour l'année atteint 80 points. Ainsi, par exemple, une CI session de 36 points équivaut à 0,9 ETC/session ou 0,45 ETC/année ($36 \div 40 \div 2 = 0,45$). Une professeure qui aurait obtenu cette CI à l'automne devra atteindre 44 points de CI à l'hiver pour obtenir, par calcul de CI*, son temps complet année ($44 \div 40 \div 2 = 0,55$; $4,5 + 5,5 = 1$).
 - *Le temps complet année peut être obtenu par d'autres moyens. Pour plus de détails, consultez le [Guide des droits des enseignantes et des enseignants non permanents](#) produit par la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ).

Calcul de la CI : 8-6.00 et Annexe I-1

Plusieurs composantes constituent la CI, par exemple, la ClP est la part de CI associée à la prestation de cours et de laboratoires et à la supervision de certains types de stages alors que la ClL est la CI associée à une libération. La CI totale est calculée en additionnant toutes ses composantes.

Chaque composante de la CI est calculée en fonction de paramètres. Pour reprendre l'exemple déjà donné, les paramètres de la ClP sont les suivants : heures de préparation différentes par semaine, heures de prestation de cours par semaine, nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s à chacune des périodes de cours par semaine, nombre d'étudiant·e·s différent·e·s par semaine, sauf pour les cours dont la pondération est inférieure à 3.

CI maximales : 8-6.01 b), 5-14.16 et 5-1.03

La convention prévoit qu'un·e enseignant·e ne peut exiger du Collège d'obtenir une tâche qui lui ferait dépasser 55 unités de CI pour une session donnée. De plus, le Collège ne peut faire assumer à un·e enseignant·e plus de 55 unités dans une même session sans l'accord du Syndicat. Enfin, le Collège ne peut exiger d'un·e enseignant·e qu'il ou elle assume une charge d'enseignement annuelle de plus de 85 unités sans son accord.

Lorsqu'une charge session dépasse 44 unités de CI, la partie excédentaire est rémunérée au taux des chargé·e·s de cours à raison de cinq heures par unité de CI excédentaire.

Si vous avez des questions au sujet de votre CI ou de celle d'un·e ami·e, n'hésitez surtout pas à contacter votre comité exécutif : syndens@cmontmorency.qc.ca. Nous nous ferons un plaisir de vous aider à y voir plus clair : le calcul de la CI n'est pas aussi sorCler que l'on pourrait le penser et nous pouvons vous fournir des outils pour que vous soyez en mesure de faire vos propres vérifications...

Souvenirs du 17 février : Avant que ça fonde !



Il y a plus de dix mois que notre convention collective est échue et la négociation n'avance pas. Dans le cadre de la campagne 45 syndicats, 45 actions de la FNEEQ, votre exécutif vous invitait à venir prendre l'air avec lui et à montrer à la partie patronale que nous sommes résolu·e·s à avancer lors d'une manifestation en raquettes autour du collège.

Dates importantes à venir

- Assemblées générales (AG), les mardis (entre midi et 14h15) :
 - ◊ 9 mars
 - ◊ 30 mars
 - ◊ 27 avril
 - ◊ 18 mai
 - ◊ 8 juin (*au besoin*)
Veuillez noter que la NÉGO pourrait, bien malgré nous, forcer l'ajout de nouvelles dates en cours de route.
- Regroupement cégep : 25 et 26 février
- Rencontre des nouvelles et des nouveaux : 16 mars
- CRT : 1er avril
- CÉ : 7 avril



La mobilisation s'accentue depuis quelque temps et nous devons continuer cet effort collectif; c'est notre négo qui en a besoin!

Le 16 février dernier, la FNEEQ – CSN lançait une série de capsules mettant en vedette 45 militant·e·s de partout au Québec. Pour visionner les 3 premières, c'est ici :

<https://www.facebook.com/watch/?v=245849033678990>

<https://www.facebook.com/watch/?v=825901474939885>

<https://www.facebook.com/watch/?v=245973160474683>